

Réunion publique

Site d'essais de MERIGNAC - Activité de bancs d'essais de
moteur aérospatial

16 janvier 2026



Accueil et présentation des participants

Présidé par : Commissaire enquêteur – M. PASQUET
(10min)

Présentation du programme de la réunion

1. Accueil et présentation des intervenants

Mr Richard Pasquet



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

NOMMÉ PAR PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

Qualifications et expérience:

- Ingénieur de formation, diplômé de l'ENTPE et de l'Université Paris II Assas
- 40+ ans d'expérience dans la haute fonction publique, avec des responsabilités de direction dans les infrastructures, les transports et l'environnement.

Sonia Magniant



RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT PROPULSION FUTURE

RESPONSABLE DU SITE

Qualifications et expérience:

- Ingénieure aéronautique diplômée de l'ISAE-SUPAERO et l'EPF
- 20 ans d'expérience dans le domaine de la propulsion liquide, système de lancement et conception de moteurs de fusée

Alicia Dufresne



RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE ASSEMBLAGE INTÉGRATION TEST PROPULSION FUTURE

Qualifications et expérience:

- Ingénieure aérospatiale diplômée de l'ISAE-SUPAERO
- 16+ ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale, y compris la préparation, la réalisation et le suivi d'essais complexes au sol et en vol de turbomachines et de moteurs-fusées.

Bhavraj Thethy



RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DU BANC D'ESSAI HURACAN

Qualifications et expérience:

- Doctorat en technologies de propulsion avancées d'Australie et d'Allemagne
- 10 ans d'expérience dans le développement d'installations d'essai, notamment utilisant l'oxygène et l'hydrogène pour les essais de propulsion.

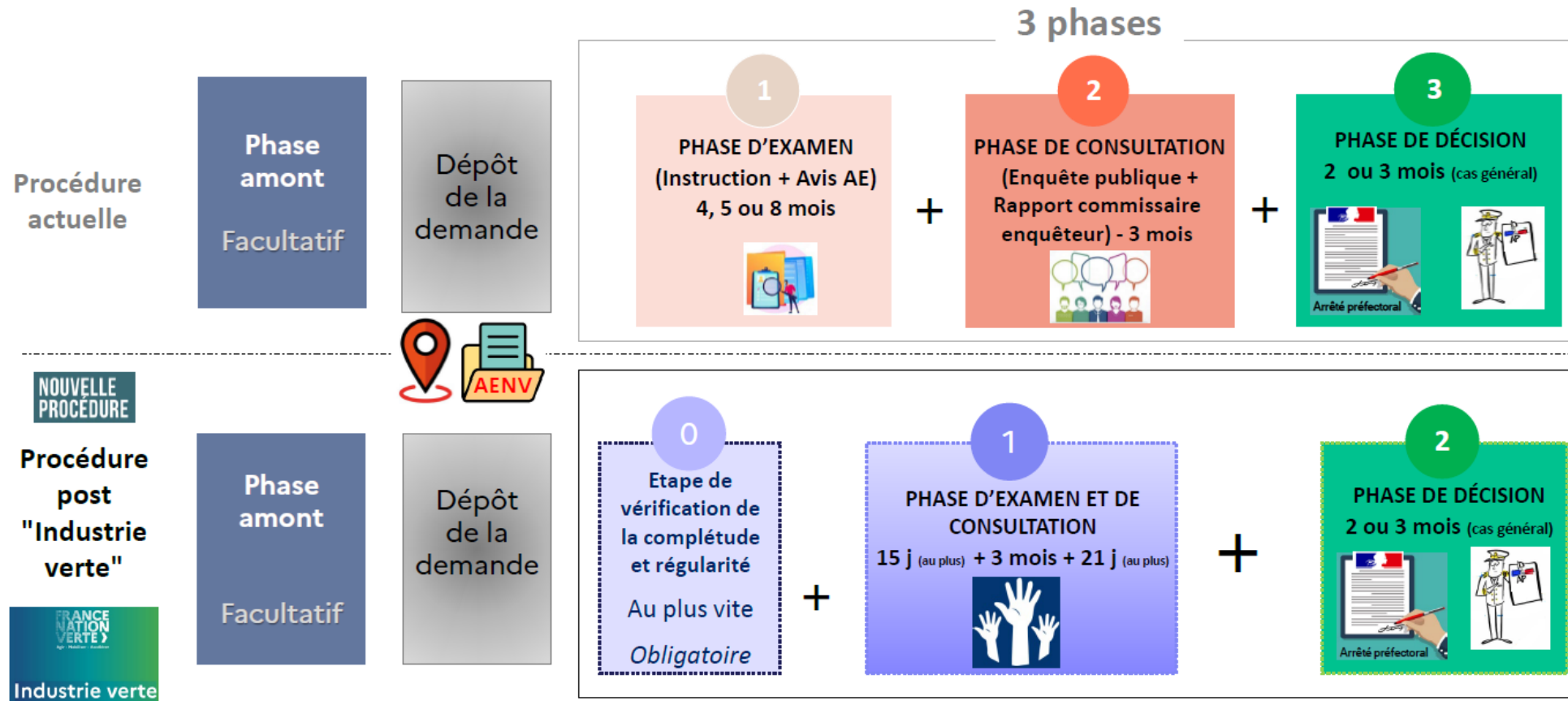


Agenda

- Accueil et présentation des participants
- Présentation de la consultation
- Présentation du projet
- Questions
- Risques principaux - Etude de danger
- Questions
- Risques principaux – Etude d'incidence
- Questions

La nouvelle procédure d'autorisation environnementale (Loi industrie verte)

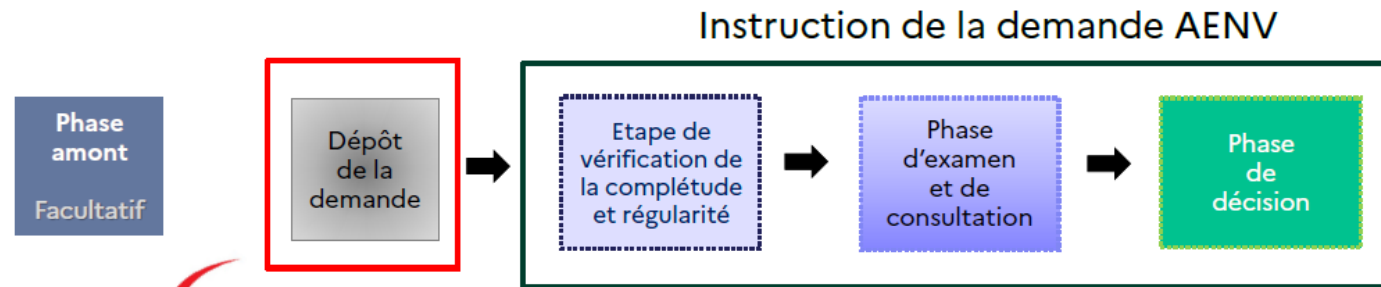
Logigrammes de la procédure d'autorisation environnementale



La nouvelle procédure d'autorisation environnementale (Loi industrie verte)

Type de consultation du public

Dépôt
de la
demande



Dès le début (à la réception de la demande), le service identifie le type de consultation :

3 types :



Consultation parallélisée

1^{er} cas

ou

PPVE (participation du public par voie électronique)

2^{ème} cas

ou

Enquête publique unique

3^{ème} cas



La sélection de la procédure par le service instructeur

PPVE

Le projet est soumis à **évaluation environnementale** et a déjà fait l'objet d'une enquête publique lors d'une précédente autorisation portant l'étude d'impact initiale.

Une **étude d'impact actualisée** a été jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale

Enquête publique unique

- S'il faut procéder à une enquête publique préalablement à une autre décision (excepté autorisation d'urbanisme), nécessaire à la réalisation du projet, et que cette enquête n'a pas encore été réalisée
- Sauf dérogation sollicitée par le pétitionnaire et accordée par le préfet

Exemple

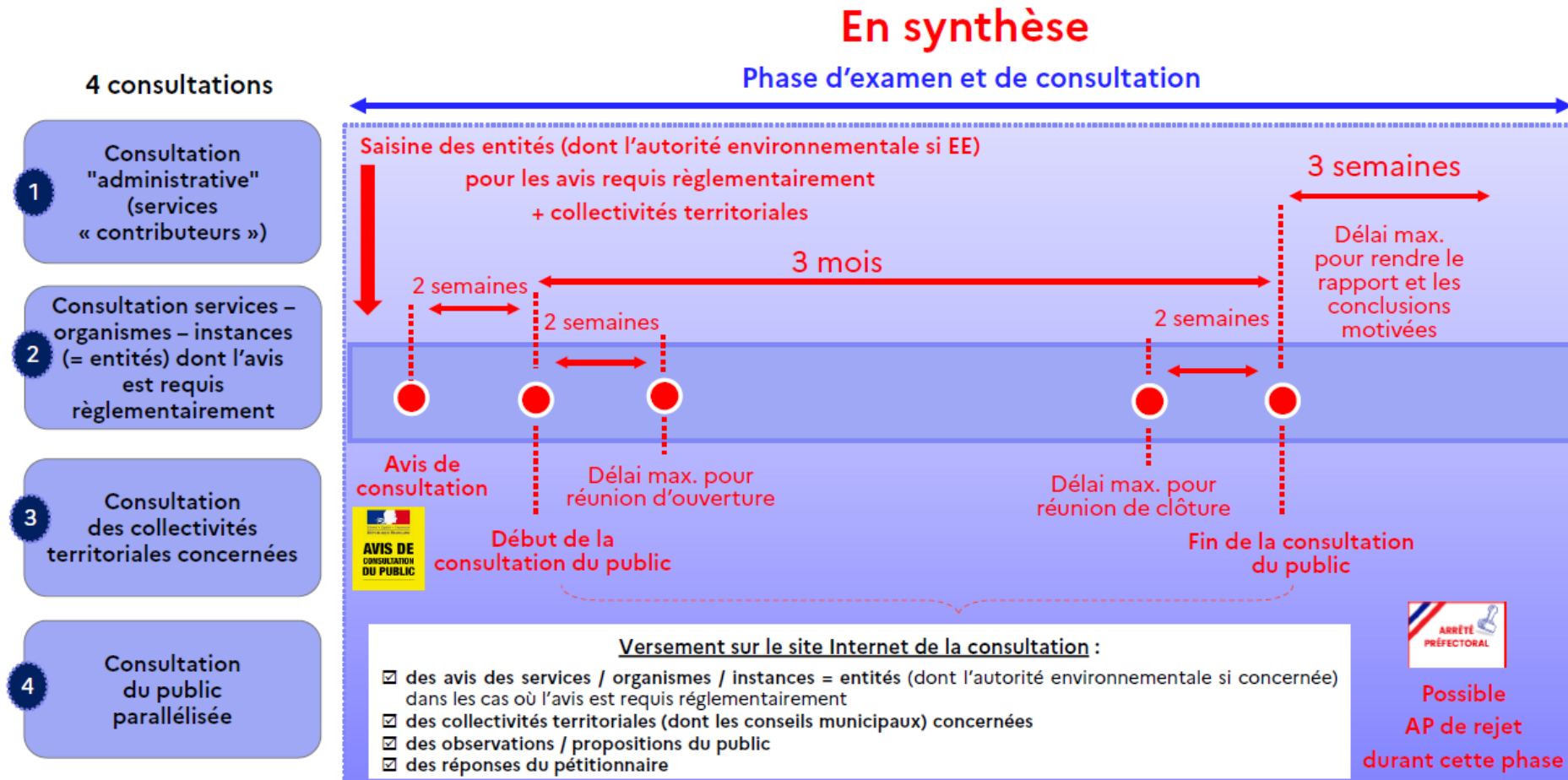
1. DUP ou permis de construire avec étude d'impact initiale et enquête publique
2. Autorisation environnementale avec étude d'impact actualisée => PPVE

Exemples

- Instauration de servitude(s) d'utilité publique (SUP) (article R.181-16-1 du code de l'environnement)
- Déclaration d'intérêt général (DIG) (L.211-7 du code de l'environnement)
- Mise en compatibilité d'un document d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet
- Déclaration d'utilité publique (DUP)

Sinon : Consultation parallélisée

Phase d'examen et de consultation





La consultation concernant le projet de The Exploration Company: Clôture de la consultation

- A l'expiration du délai de la consultation,
le CE rencontre le porteur du projet et lui communique les observations et propositions du public préalablement consignées
=> Réponses du porteur sous 5 jours.
- Sous 3 semaines : Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur rendu au préfet et au président du tribunal administratif
- Publication du rapport et des conclusions (à disposition pendant 1 an)



La consultation concernant le projet de The Exploration Company: Les modalités de consultation du projet

- Consultation ouverte entre le 5 janvier 2026 et le 7 avril 2026
- Communes directement concernées : [Mérignac, Saint-Médard en Jalles, Le Haillan, Saint-Jean-d'Ilac](#)
- Un dossier déposé sur un « registre dématérialisé » (<https://www.registre-dematerialise.fr/6976/>) et sous format imprimé à la mairie de de Mérignac et à la DDTM33.
- **Dossier complété au fur et à mesure de la réception des avis réglementaires**
- Contributions : [registre dématérialisé \(voir ci-dessus\)](#) et sur registre « physique » en mairie de Mérignac
- Une réunion de lancement 16 janvier 2026 (**aujourd'hui**) :
 - Présenter le projet => Supports publiés sur le registre dématérialisé
 - Présenter la procédure d'instruction et les modalités de consultation
 - Echanger avec le public => Compte rendu de réunion publié sur le « registre dématérialisé
- Deux permanences téléphoniques : [21 janvier et 10 mars de 14h00 à 19h00 sur RDV pris sur registre dématérialisé](#)
- Une réunion de clôture : [25 mars de 18h00 à 20h00](#)
[Faire le bilan à cette date de la consultation : supports et comptes rendus publiés sur le registre dématérialisé](#)



Les règles d'intervention

- Prise de parole uniquement lorsqu'on a le micro et après s'être présenté (pour être entendu et pour le compte rendu)
- Questions/avis courts et écoute des réponses (max 3 mn)
- Réponses du porteur (après chaque réponse ou par groupe de question / avis si interventions nombreuses)
- Les photos et vidéos de la présentation sont interdites
- Respect de chacun



Présentation du projet

Présidé par : TEC

15 min



Qui sommes nous ? The Exploration Company

Chiffres clés

- Fondée en juillet 2021
- 225 M€ levés, plus de 850 M€ de contrats
- Plus de 400 employés, et une équipe en pleine croissance dont 125 en France
- 20-25 employés (en équivalent temps plein) travaillant sur le site d'essai à Mérignac



Nos sites

- 2 sites historiques:
 - Mérignac, choisi pour le savoir faire de la protection thermique et l'écosystème attractif de la Nouvelle Aquitaine
 - Munich, choisi pour son savoir faire en software et en fabrication additive (notre siège social)
- Puis de nouveaux sites: Italie, Etats Unis, Luxembourg, Émirats Arabes Unis

Répartitions des activités

- France: Système, design véhicule, Propulsion, Intégration moteur, protection thermique
- Allemagne: Système, Software, Design véhicule, fabrication, intégration véhicule, GNC, Avionique
- Italie: Système, Mécanismes, avant-projets, business development
- Etat Unis: Système, design mécanique, business development

Nos équipes

- Plus de 35 nationalités réparties sur nos différents sites
- Mélange de personnes expérimentées dans le spatial venant d'Airbus, Arianegroup, Avio, SpaceX, Blue Origin, Rocket Lab mais aussi de jeunes ingénieurs ou techniciens ultra motivés



Notre leadership exécutif



Hélène Huby
Fondateur et PDG

Qualifications et expérience:

- MPA à l'ENA. Master en économie et mathématiques appliquées à l'École normale supérieure.
- 7+ années chez Airbus Defence & Space
 - Vice-président Orion - Module de service européen
 - Vice-président Stratégie spatiale
- 2+ années chez ArianeGroup
 - Directrice du programme
- 6 ans d'expérience senior en dehors du secteur spatial
- Fondateur et président d'Urania Ventures et du Karman Project



Najwa Naimy

Directrice des programmes



Jon Reijneveld

Ingénieur en chef



Eric Miquel

Directeur MAIT



Dana Baki

Directrice commerciale



Pierre Faucoup

Directeur des affaires gouvernementales



Antoine Mondesert

Directeur financier



Olivier De La Bourdonnaye

Directeur des programmes et de la stratégie futurs



Nils Bernhardt

Directeur numérique



Mark Kirasich

Directeur des opérations aux États-Unis

L'expérience du groupe exécutif comprend des expériences à des postes de direction dans les entreprises suivantes :





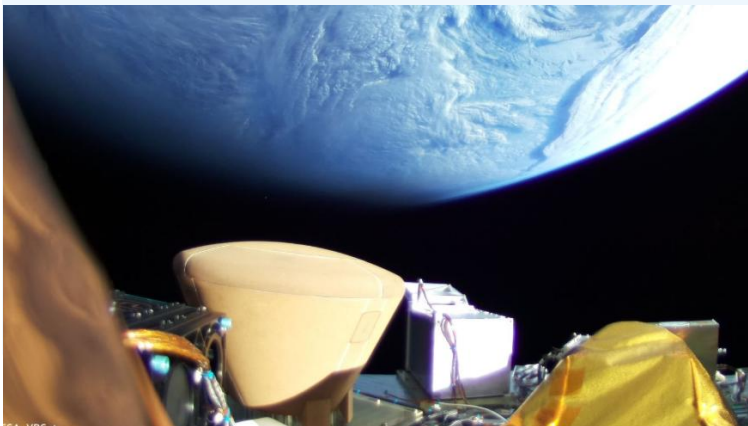
Notre structure financière, nos investisseurs

- Capital social : 30.000.000 €
- Actionnaire unique : The Exploration Company GmbH
- Le capital social de la maison mère, The Exploration Company GmbH, est principalement détenu par les actionnaires suivants, dont la nationalité est précisée entre parenthèses :
 - Fondateur (France)
 - Orbital Ventures (Luxembourg)
 - EQT Ventures (Luxembourg)
 - Plural (Estonie)
 - Balderton Capital (Royaume Uni)
 - Red River West (France)
 - Cherry Ventures (Allemagne)

Nos produits

Bikini et Mission Possible

- 2 démonstrateurs technologiques
- Bikini démonstrateur de capsule à petite échelle, **développé à Mérignac** et ayant volé sur le 1^{er} vol d'Ariane 6
- Mission Possible, 2^{ème} démonstrateur à une échelle plus grande, **co-développé entre Mérignac et Munich**, ayant volé en 2025 avec SpaceX



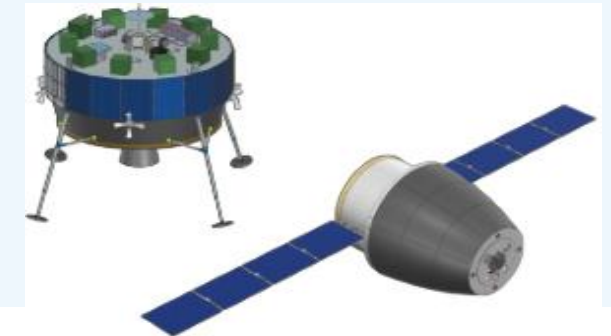
Nyx

- Grand véhicule cargo réutilisable pour les destinations en orbite basse (LEO)
- Soutenu par l'Agence spatiale européenne (ESA)
- Obtention d'un contrat LEO Cargo Return Service pour l'approvisionnement de la Station spatiale internationale par l'ESA
- Vol inaugural prévu en 2028



Hilal

- Atterrisseur lunaire de taille moyenne
- Premier vol en 2030
- Démonstration du « hopper » prévue en 2027
- Propulsé par le moteur Huracan qui utilisera le banc de test (couverts par des contrats BPI, CNES, ESA et Region Nouvelle Aquitaine)
- Développer les capacités propulsion et essais en Europe, et en particulier à Bordeaux





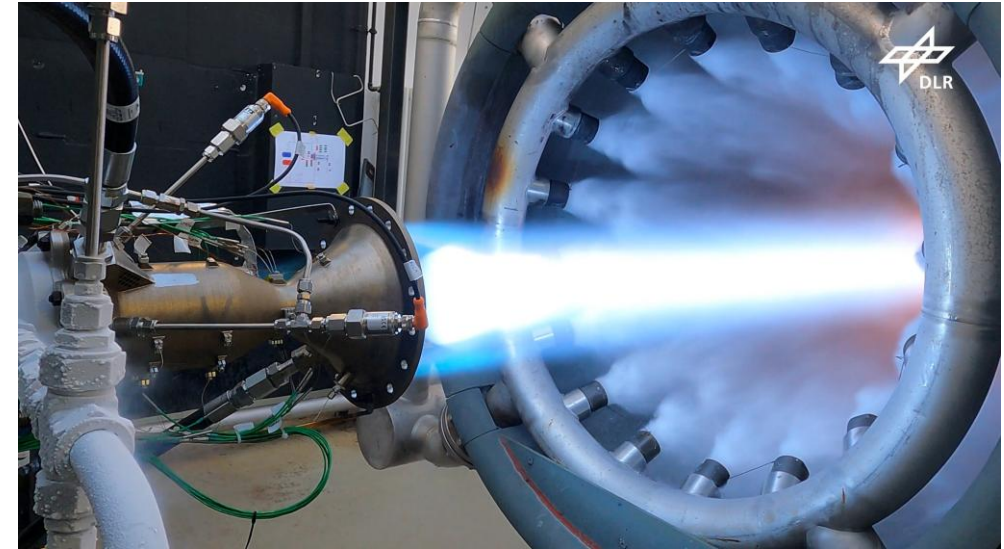
Remarque concernant les informations expurgées

- Conformément à l'instruction du gouvernement du 12 septembre 2023, la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les ICPE ont été supprimées.
- Cela comprend :
 - Cartes et plans permettant d'identifier spécifiquement les produits dangereux
 - Plans de sécurité et de sûreté internes
 - Informations protégées par les lois européennes et françaises sur le contrôle des exportations
- Au cours de la commission publique, les demandes d'informations peuvent être refusées pour ces raisons.
 - Elles ont déjà été supprimées dans les documents avec la mention « expurgé » ou une boîte noire.
- Si des informations protégées sont demandées, nous ferons tout notre possible pour les partager dans le respect des contraintes susmentionnées.



Pourquoi ce projet

- Moteur Huracan
 - Nécessaire pour l'atterrisseur lunaire
 - Caractéristiques:
 - 15kN de poussée
 - Moteur à cycle pompe électrique
 - Ergols: Oxygène liquide et bio-méthane
 - Réutilisable et réallumable
 - Actuellement testé en Allemagne ou au Royaume Uni, aucun banc en France n'étant accessible pour nos essais
 - Problème de disponibilité des bancs non compatible de notre stratégie de design itératif



	Huracan	Vulcain 2
Poussée	15 kN	1350 kN
Masse	90 kg	2040 kg
Diamètre	0.2 m	2.15 m

Pourquoi ce site à Mérignac

- Souhait de développer ce banc en Nouvelle Aquitaine
 - Pour apporter de nouvelles compétences/capacités dans la région sur la propulsion cryogénique
 - Pour avoir un banc le plus près possible des équipes de design et d'intégration
- Site trouvé grâce au soutien de Bordeaux Technowest
 - Ancien site d'essai de Snecma en bordure de l'aéroport
 - Utilisé pour des essais moteurs de 1982 à 2010. Puis utilisé pour d'autres applications par d'autres sociétés
 - Autorisation ICPE similaire pour Snecma
 - Depuis 2019, servitude d'utilité publique notifiant notamment que l'utilisation du site doit être à un état industriel similaire aux activités de la SNECMA

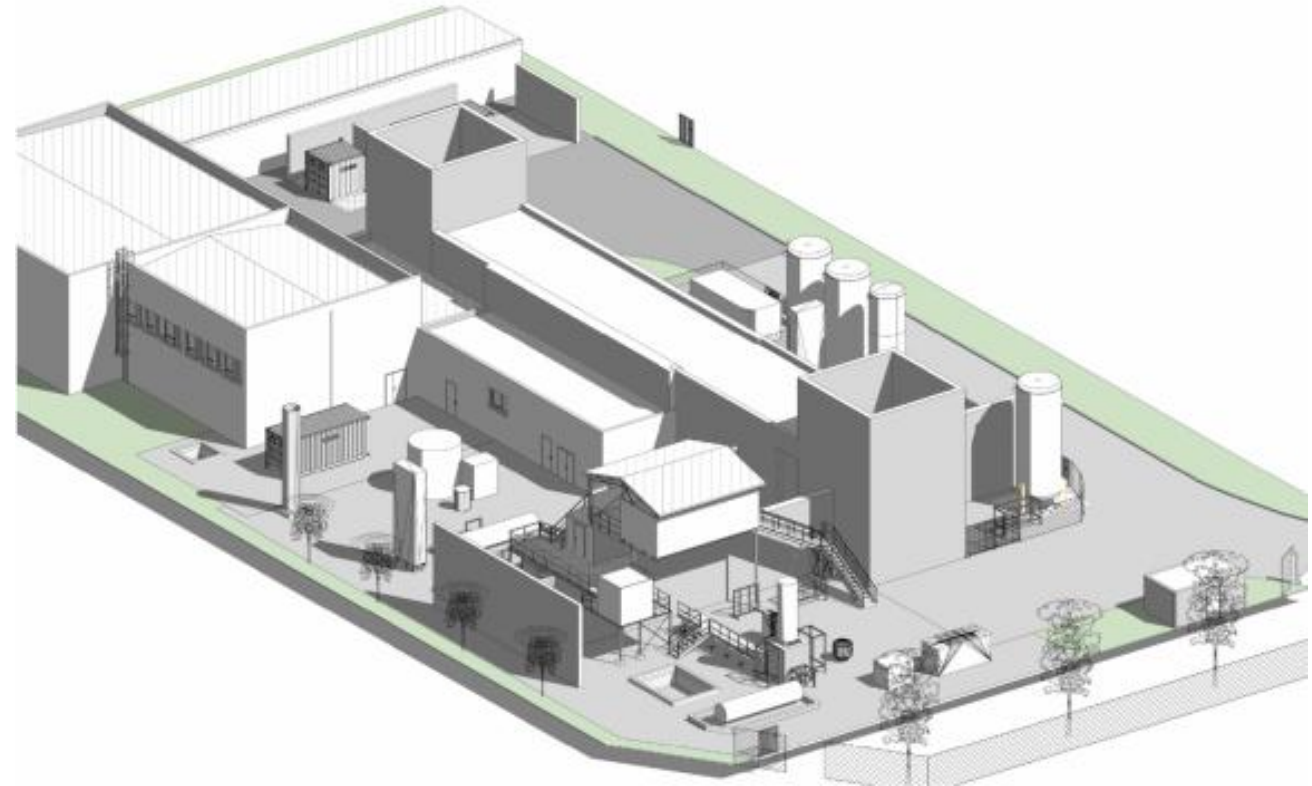


Informations disponibles dans VOLET 0_PIECES INTRODUCTIVES ET ADMINISTRATIVES - 02_DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

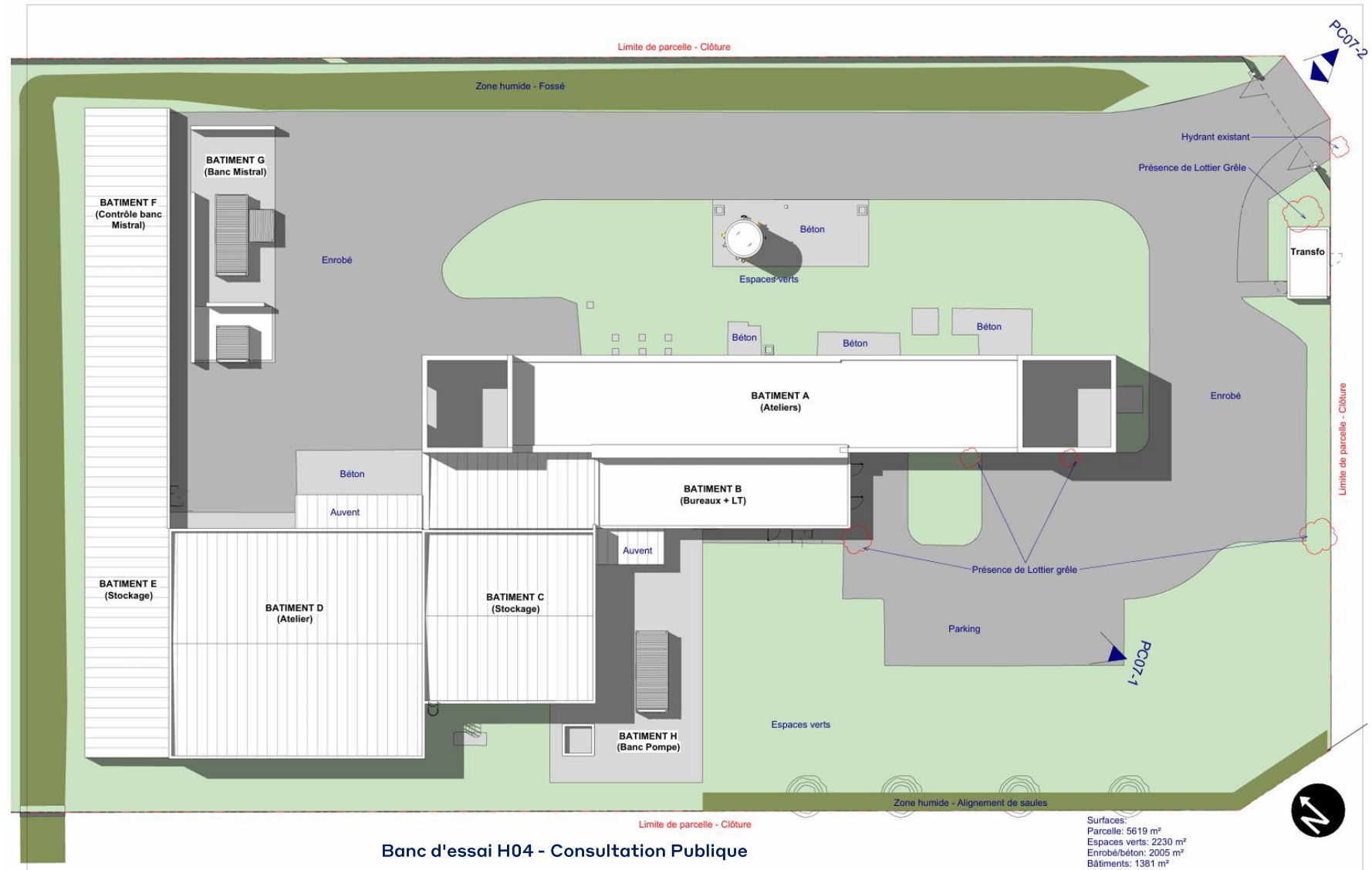


Principales caractéristiques du projet

- Démarrage du projet en Sept 2022
- Date visée de réception du banc : Septembre 2026
- Budget estimé: 3,5M€
- Financement publique : 500k€
- Location du site auprès de l'aéroport de Bordeaux Mérignac (bail précaire)

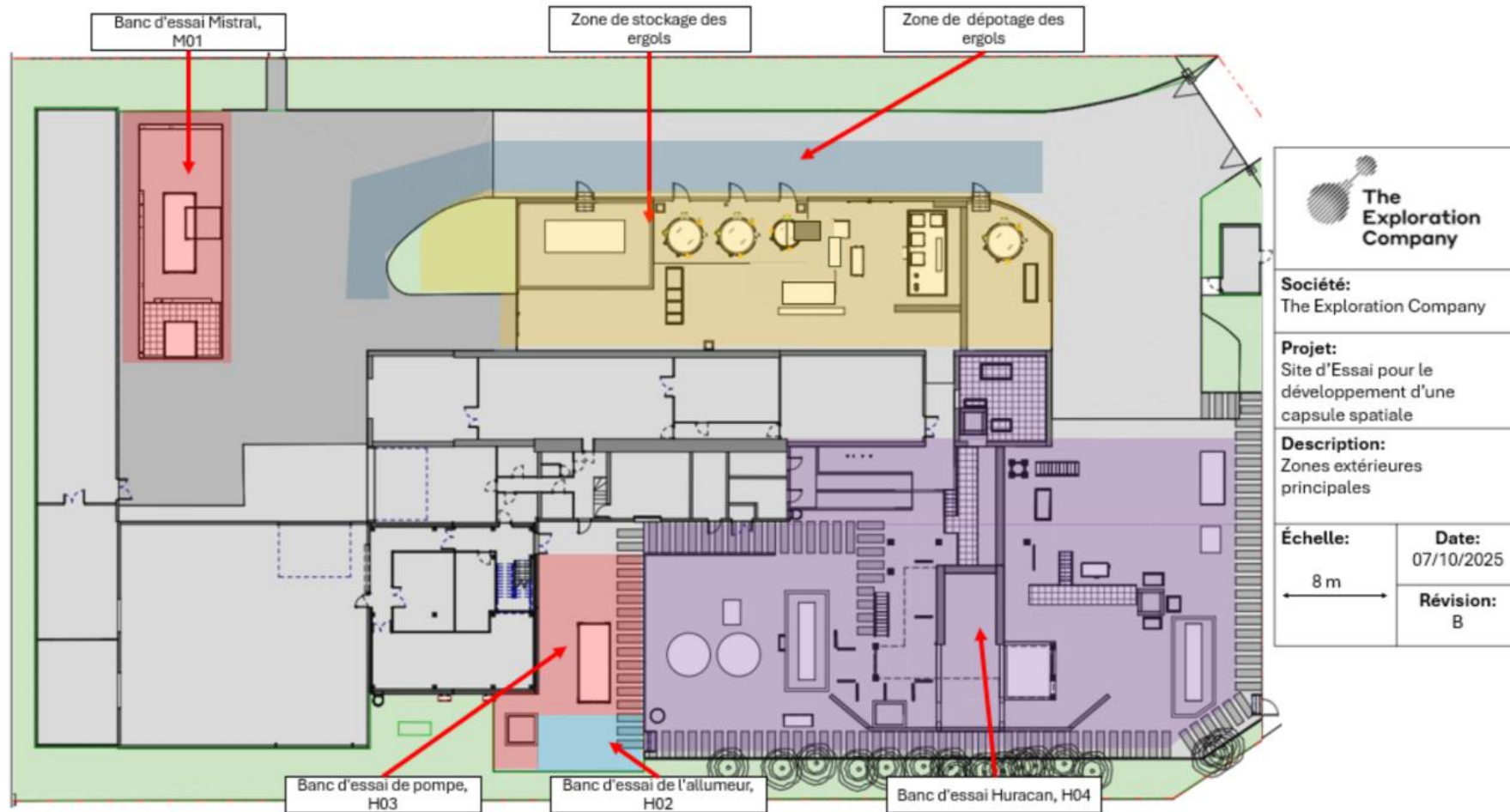


Le site d'essais à l'heure actuelle





Le site d'essais à l'avenir – ajout du banc d'essais Huracan (zone violette + zone jaune)



Soutien à la région

- Plus de 25 organisations locales déjà impliquées dans le projet
- Cout investi dans la région : plus de 3M€
- Recrutement et formation de talents locaux



Les synergies avec l'écosystème

- De nombreuses entreprises aérospatiales sont déjà implantées dans la région.



- Soutien de l'OIM Bordeaux Aéroparc
 - Voir « 02.02_ANNEXE2_AVIS AU CAS PAR CAS IOMBA »

Temps réservé aux questions du public

Présidé par : Commissaire enquêteur – M. PASQUET

10 min

Questions au micro ou de manière anonyme application:

Option 1 :

- Scannez le code QR (à droite)

Option 2 :

- Rendez-vous sur: [Slido.com/fr](https://www.slido.com/fr)
- Utilisez le code d'accès : 2062229



S'inscrire en tant que participant ?

Saisissez le code ici





Résumé des principaux risques et impacts : ETUDE DE DANGER

Présidé par : TEC

20 min



Remarques sur l'étude de danger

- Expérience du personnel TEC enrichie par des organisations spécialisées

Organisation	Rôle dans le projet
Néodyme	Responsable de la préparation de l'étude de danger
Gexcon	Préparation d'une analyse préliminaire des risques
BCM Foudre	Évaluation des risques liés à la foudre sur le site
SDIS 33	- Conseils sur les besoins du site concernant la protection contre les incendies - Évaluation du plan de défense incendie du site - Formation du personnel contre l'incendie aux risques et besoins futurs du site
Pompiers de l'aéroport	
DGAC	Évaluation des risques liés aux activités aéroportuaires
Air Liquide	- Fournisseur des réservoirs de stockage (oxygène, méthane, azote) - Participation à l'évaluation des risques et à l'évaluation des stratégies finales





Inventaire des dangers sur le site pour le projet



- Méthane liquide
- Méthane gazeux
- GPL / Propane



- Oxygène liquide
- Oxygène gazeux



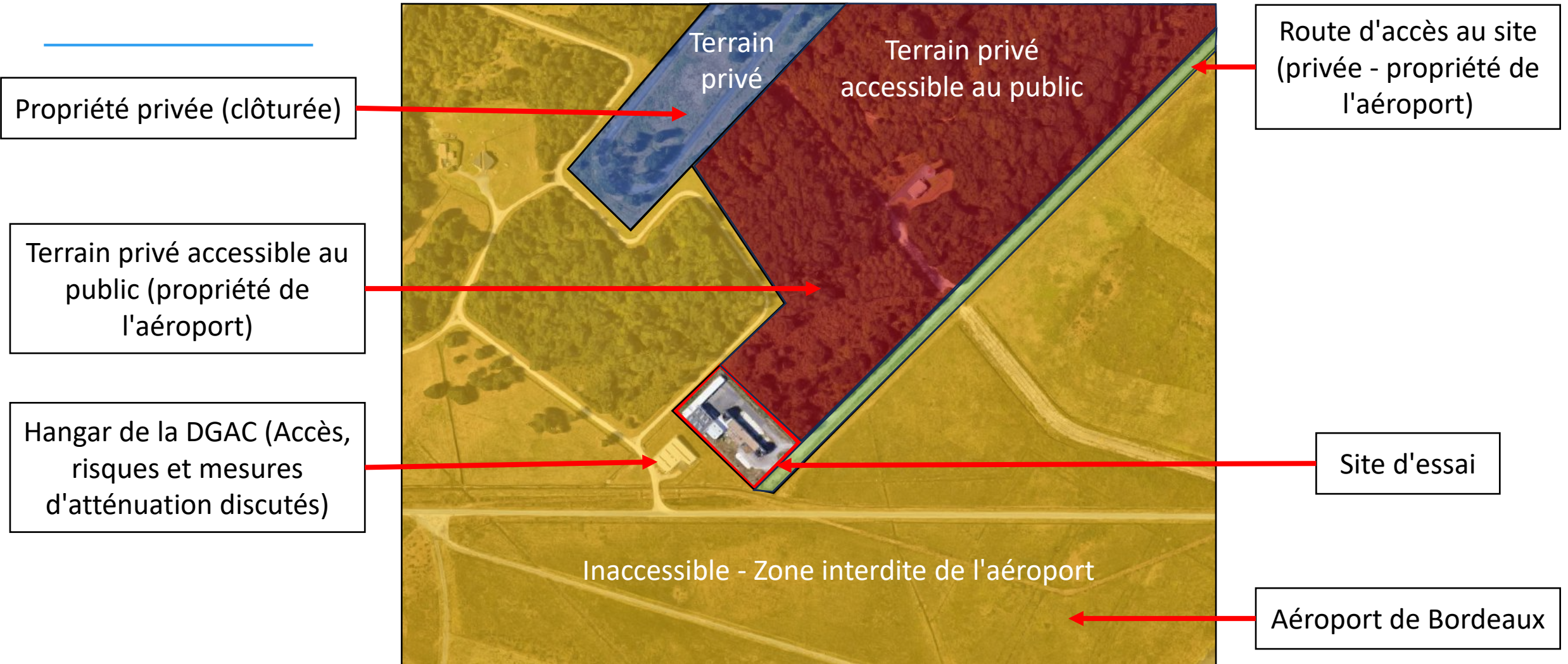
- Méthane liquide
- Méthane gazeux
- GPL / Propane
- Oxygène liquide
- Oxygène gazeux
- Azote liquide
- Azote gazeux
- Hélium gazeux

- Classement du site : ICPE Autorisation au titre de l'article 2931 (A-2)

Classification ICPE	Brève description	Seuils SEVESO	Quantité TEC	Régime de l'ICPE
4718-1	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	Seuil bas: 50 tonnes Seuil haut: 200 tonnes	8,1 tonnes	DC: Déclaration avec contrôle
4725-2	Oxygène	Seuil bas: 200 tonnes Seuil haut: 2 000 tonnes	34,8 tonnes	D: Déclaration

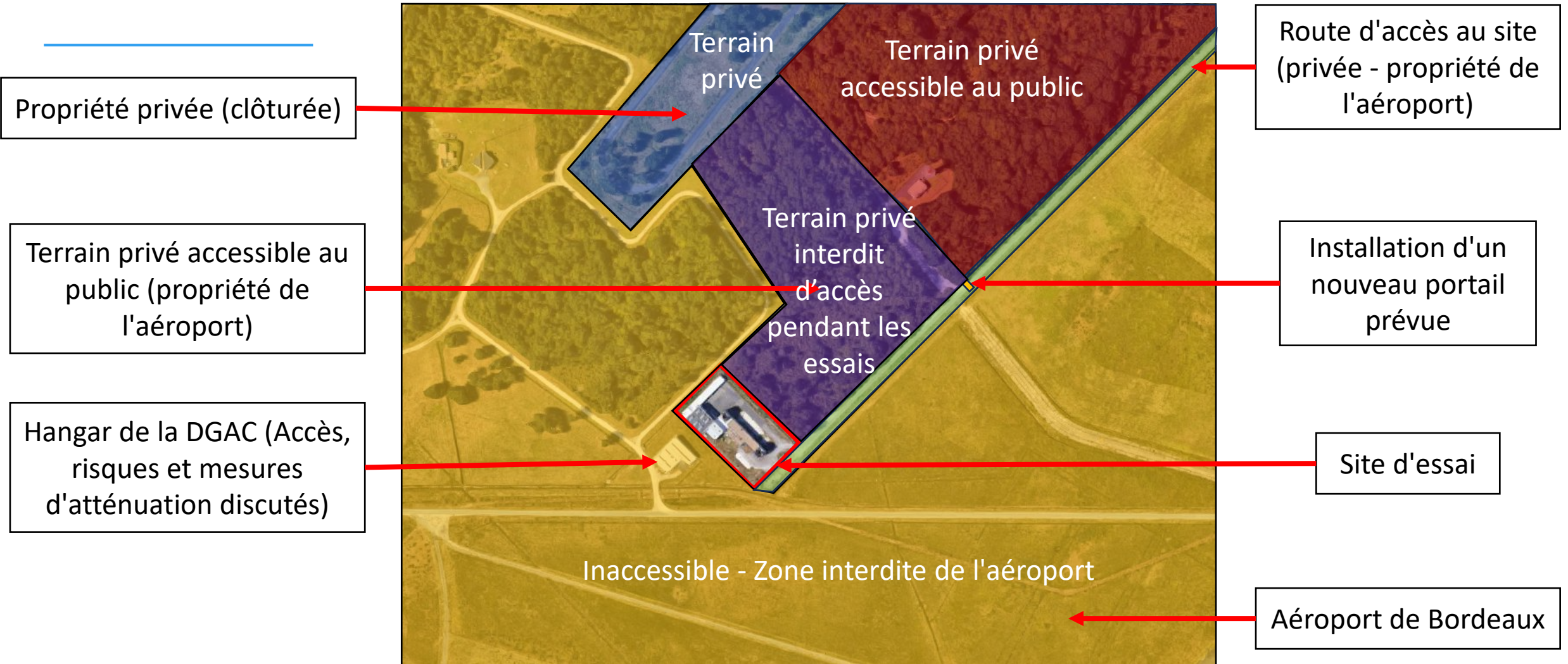


Zones environnantes : inaccessibles ou inhabitées



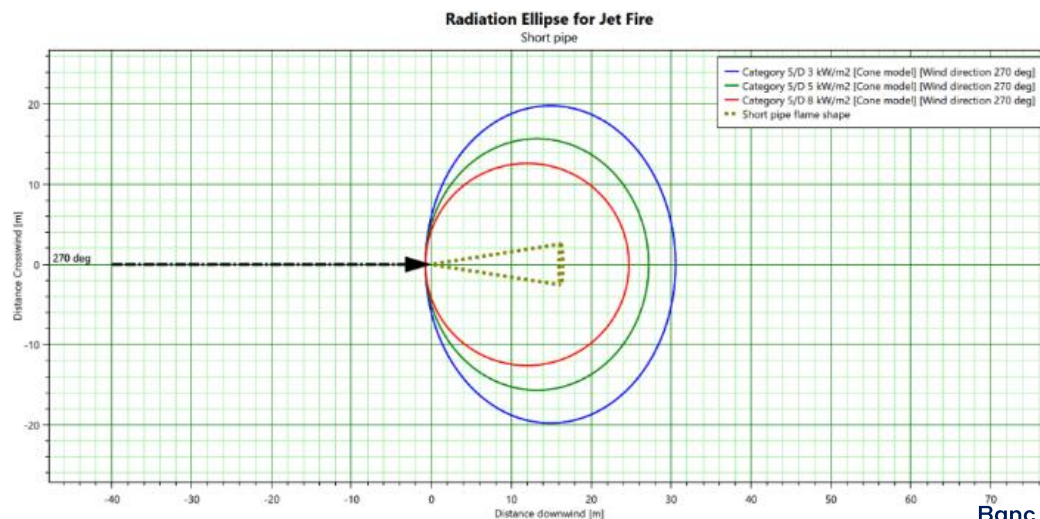


Zones environnantes : inaccessibles ou inhabitées



Méthodologie de l'évaluation des risques

- Analyse préliminaire des risques (APR)
- Identification des scénarios dangereux à partir de l'APR
- Modélisation des scénarios dangereux
- Analyse détaillée des risques pour les scénarios qui restent problématiques après la modélisation
- Pour plus de détails, consultez :
 - 2_VOLET ÉTUDE DE DANGER - 10_L'ÉTUDE DE DANGER

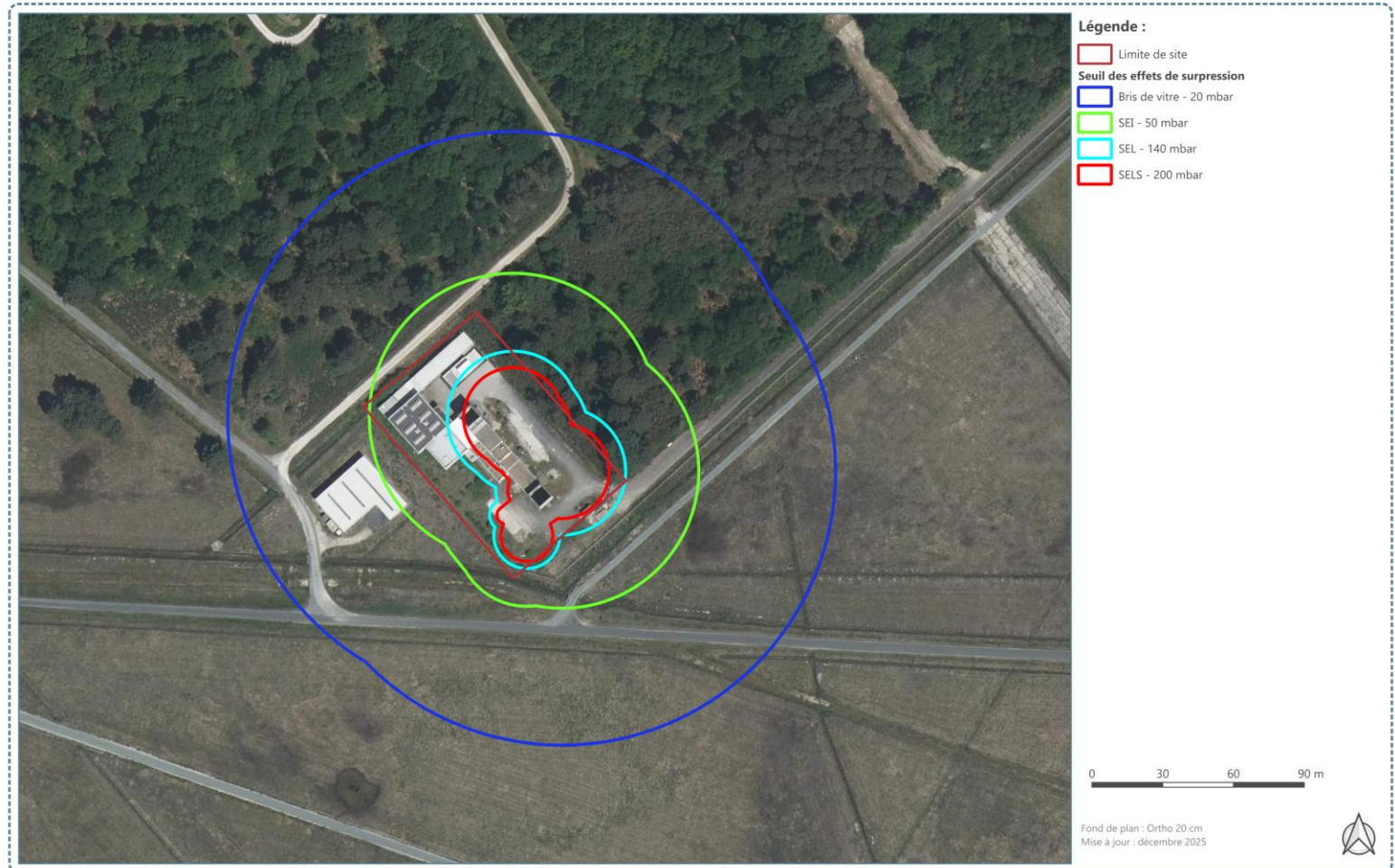


Effets globaux - surpression

Cartographie enveloppe des bandes d'effets de surpression du site de The Exploration Company



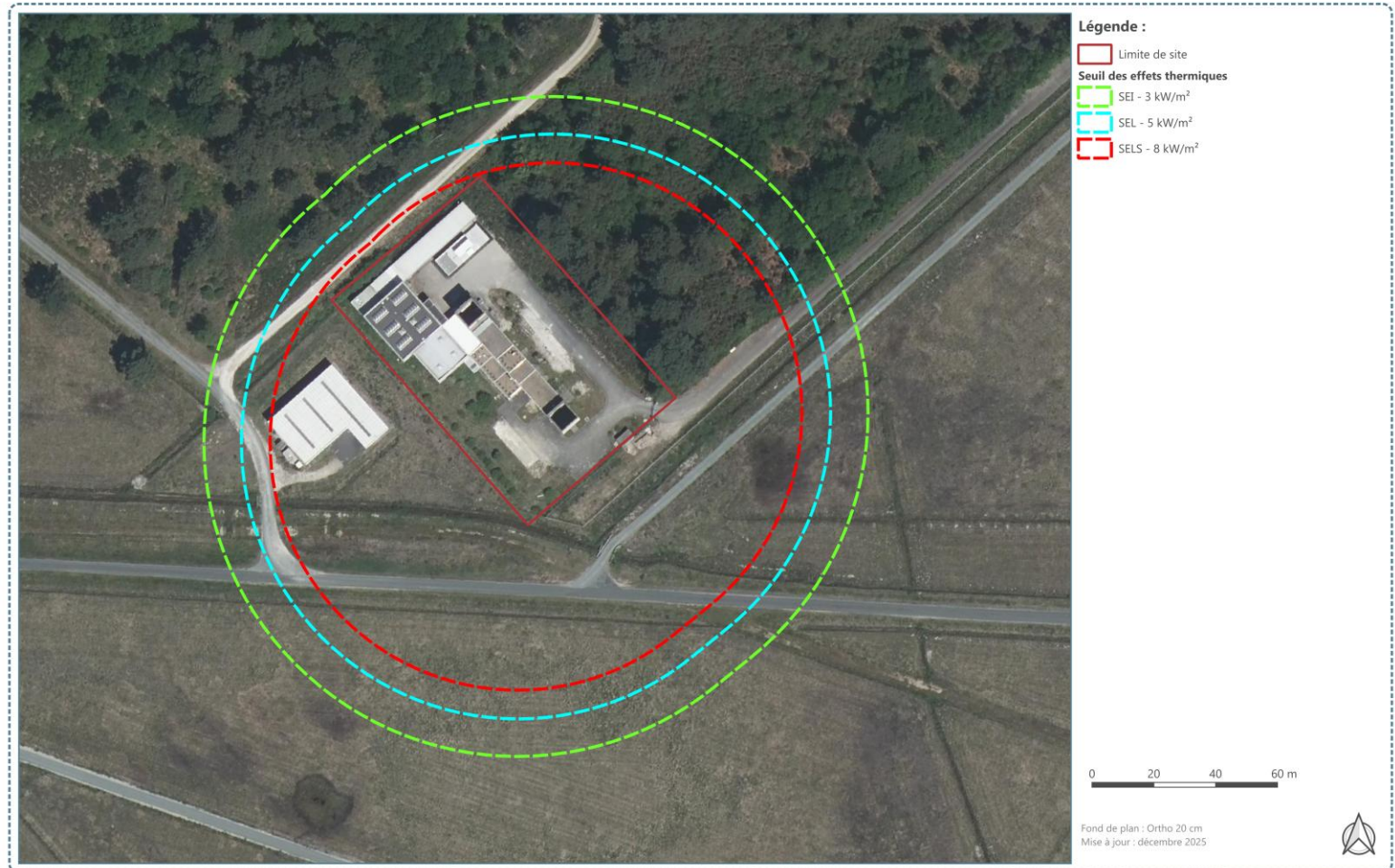
- En combinant les effets de surpression de tous les scénarios modélisés, il est possible de déterminer la zone d'effet globale
 - Les effets ne s'étendent pas au-delà d'un rayon de 150 mètres autour du site, dont la majeure partie n'est pas accessible au public.
- Pour plus de détails, voir:
2_VOLET ÉTUDE DE DANGER - 10_L'ÉTUDE DE DANGER - Sections 6-8



Effets globaux - thermiques

- Comme pour la surpression, les rayons d'action des effets thermiques globaux peuvent être calculés
 - Le rayon d'action maximal est de 110 m, ce qui est encore plus petit que la suppression.
- Pour plus de détails, voir:
2_VOLET ÉTUDE DE DANGER - 10_L'ÉTUDE DE DANGER - Sections 6-8

Cartographie enveloppe des bandes d'effets thermiques du site de The Exploration Company

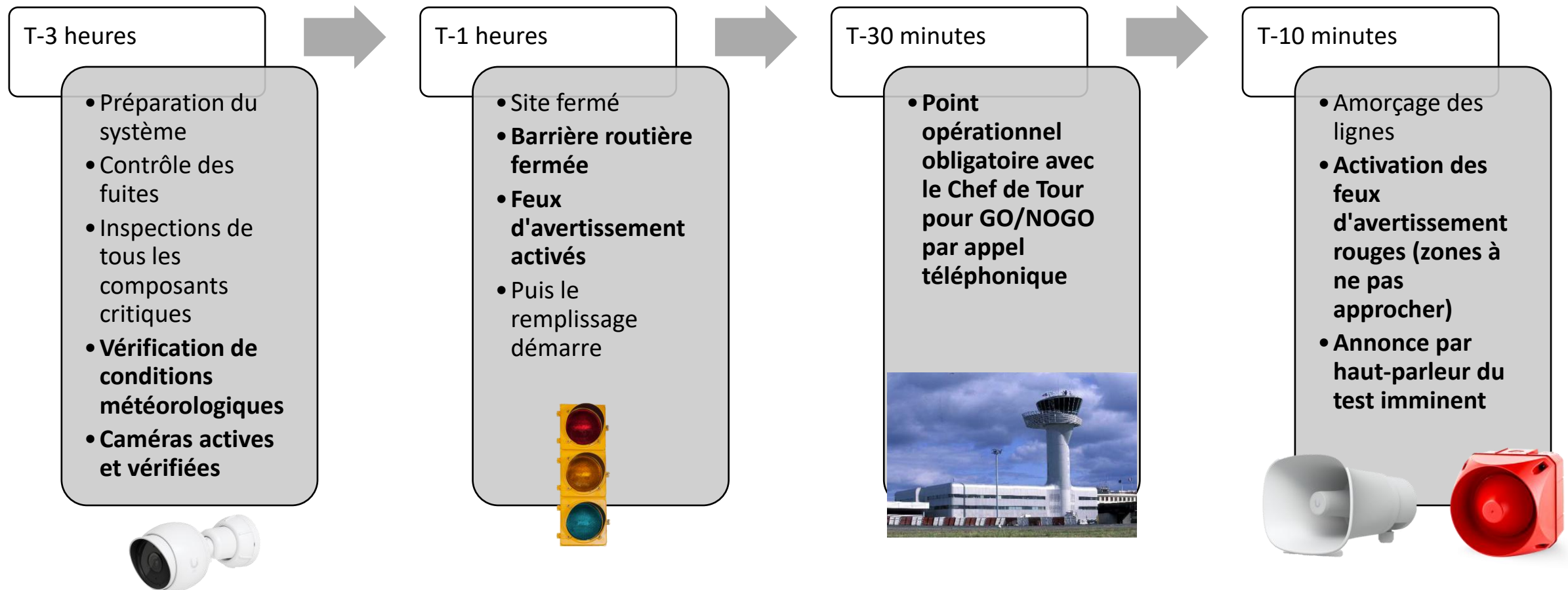




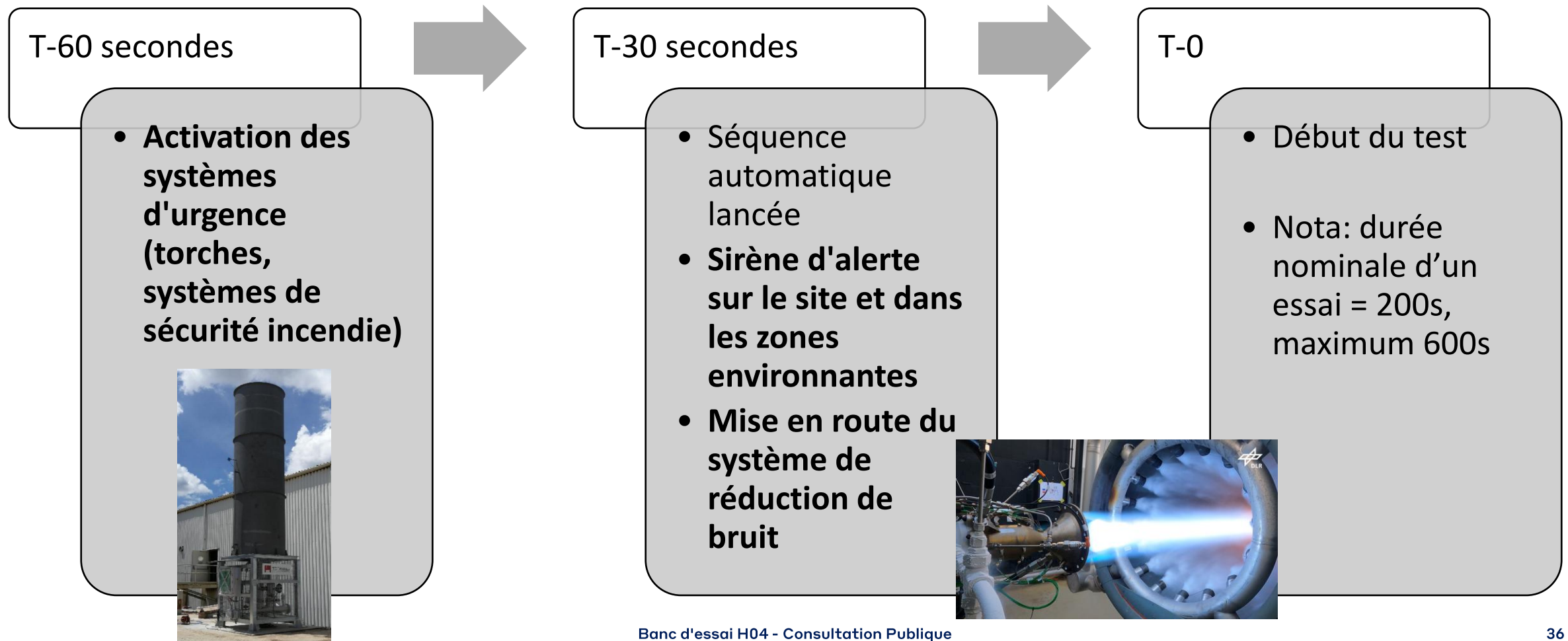
Une campagne de tests typique – beaucoup de préparation

Temps	Responsable	Action
Permanent	TEC & DGAC	Interdiction d'effectuer des essais dans des conditions opérationnelles ou météorologiques susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité aéronautique.
J-30 jours avant premier essai	Aéroport de Bordeaux	Mise en place d'un système de signalisation, de part et d'autre de la voie de inspection longeant le site d'Exploration Company pour interdire le passage durant les essais
J-4 semaines	TEC	- Calculer les ergols nécessaires et commander des recharges (si nécessaire) Déclarer la campagne de tests à venir à la DGAC
J-3 semaines	TEC	Les préparatifs pour les essais commencent
J-1 semaine	TEC	- Analyse de l'état de préparation aux essais pour GO/NOGO Information à la DGAC du planning des essais
J-3 jours	DGAC	Diffusion de l'information aéronautique dès consolidation du planning

Une journée type de test

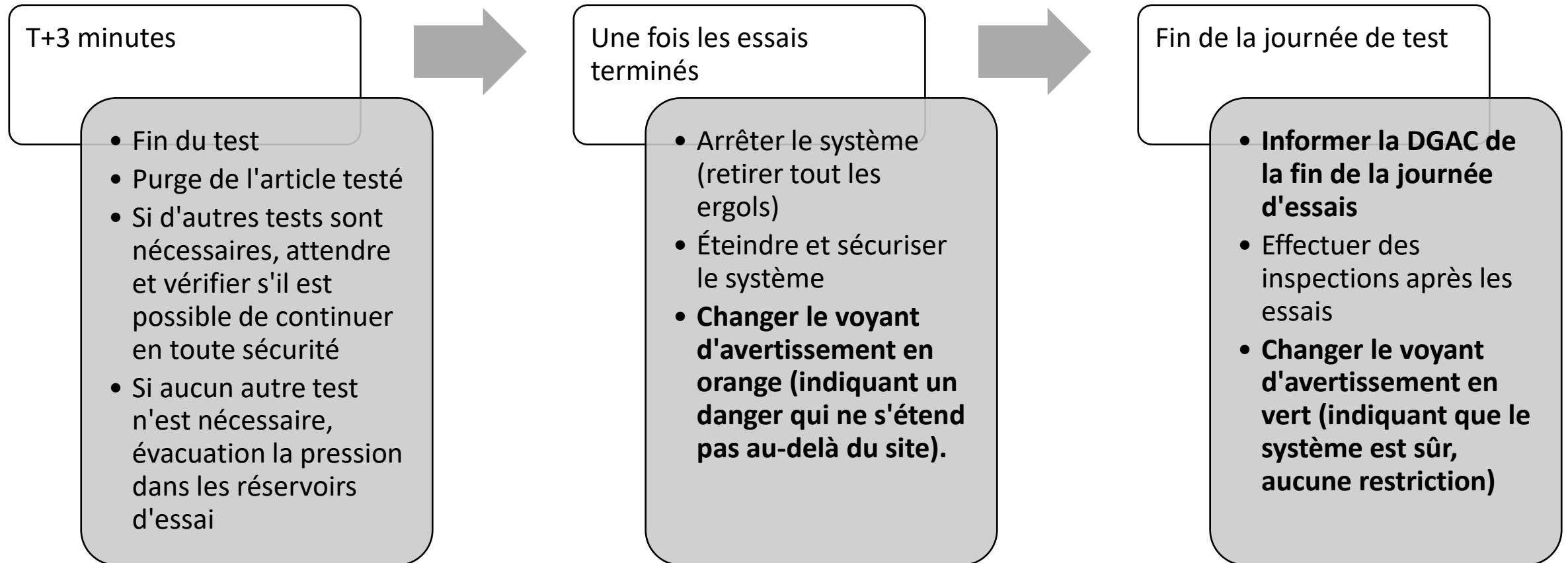


Une journée type de test





Une journée type de test



Temps réservé aux questions du public

Présidé par : Commissaire enquêteur – M. PASQUET

10 min

SOUMETTEZ VOS QUESTIONS DE MANIÈRE ANONYME:

Option 1 :

- Scannez le code QR (à droite)

Option 2 :

- Rendez-vous sur: Slido.com/fr
- Utilisez le code d'accès : 2062229



S'inscrire en tant que participant ?

Saisissez le code ici





Résumé des principaux risques et impacts : ETUDE D'INCIDENCE

Présidé par : TEC

30 min

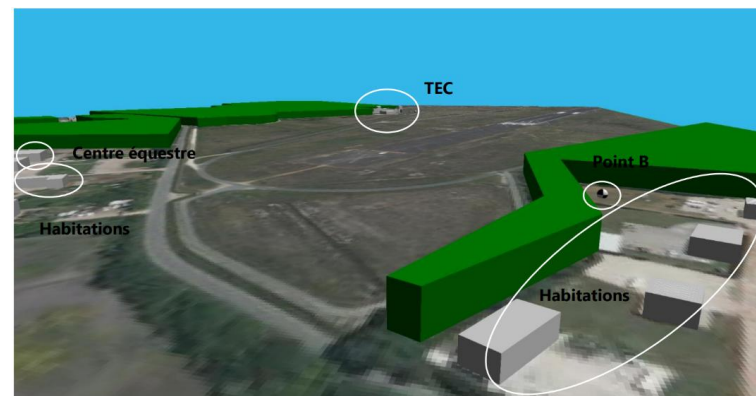
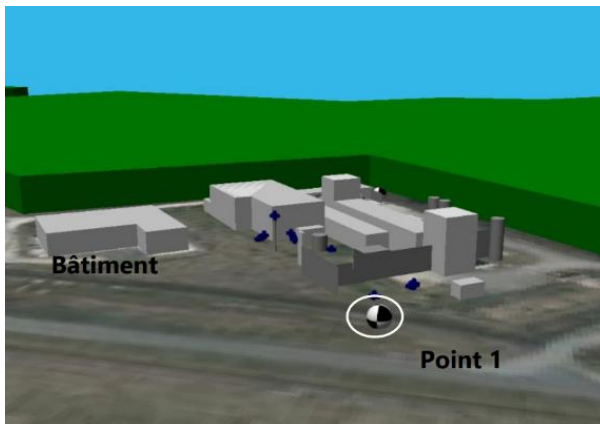
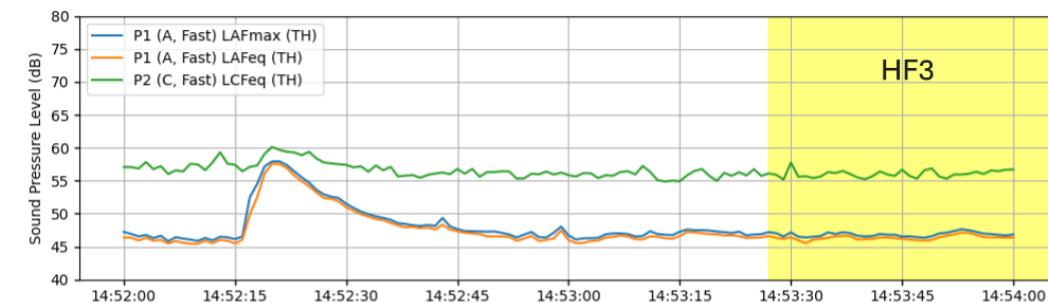
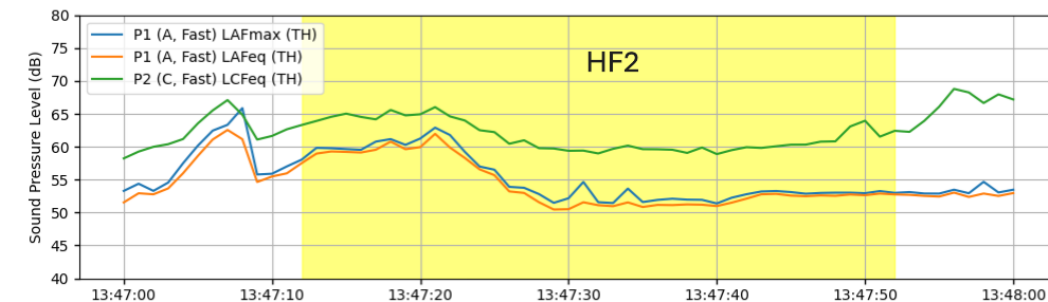
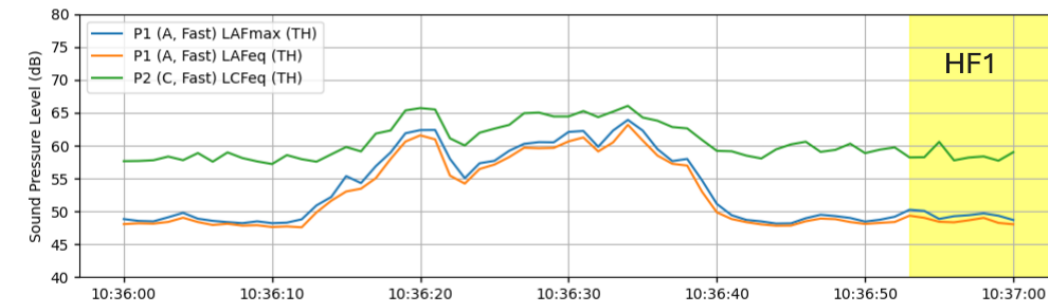
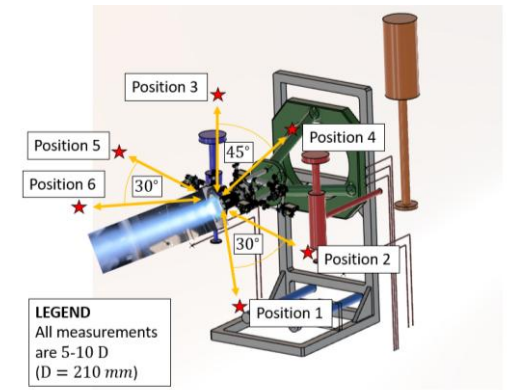
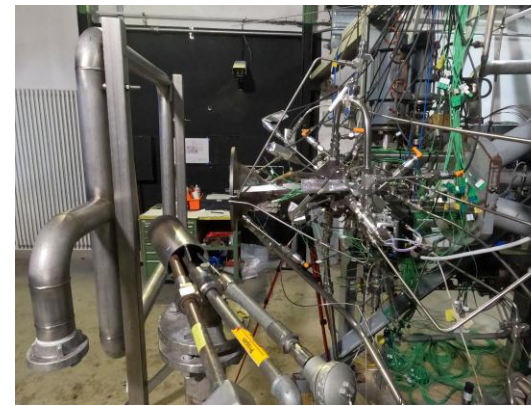
Principaux enjeux pour le site

- Bruit
 - Bruit important à proximité du site
 - Bruit marginal aux habitations les plus proches
- Faune/Flore
 - Trois espèces protégées présentes sur le site :
 - Lotier grêle
 - Vipère jaune et verte
 - Grenouille agile
 - Des espèces invasives aussi présentes
- Pollution
 - Principalement générée par les gaz d'échappement du moteur
- Zone humide
 - Projet adapté pour n'avoir aucun impact sur la zone humide



Modélisation du bruit

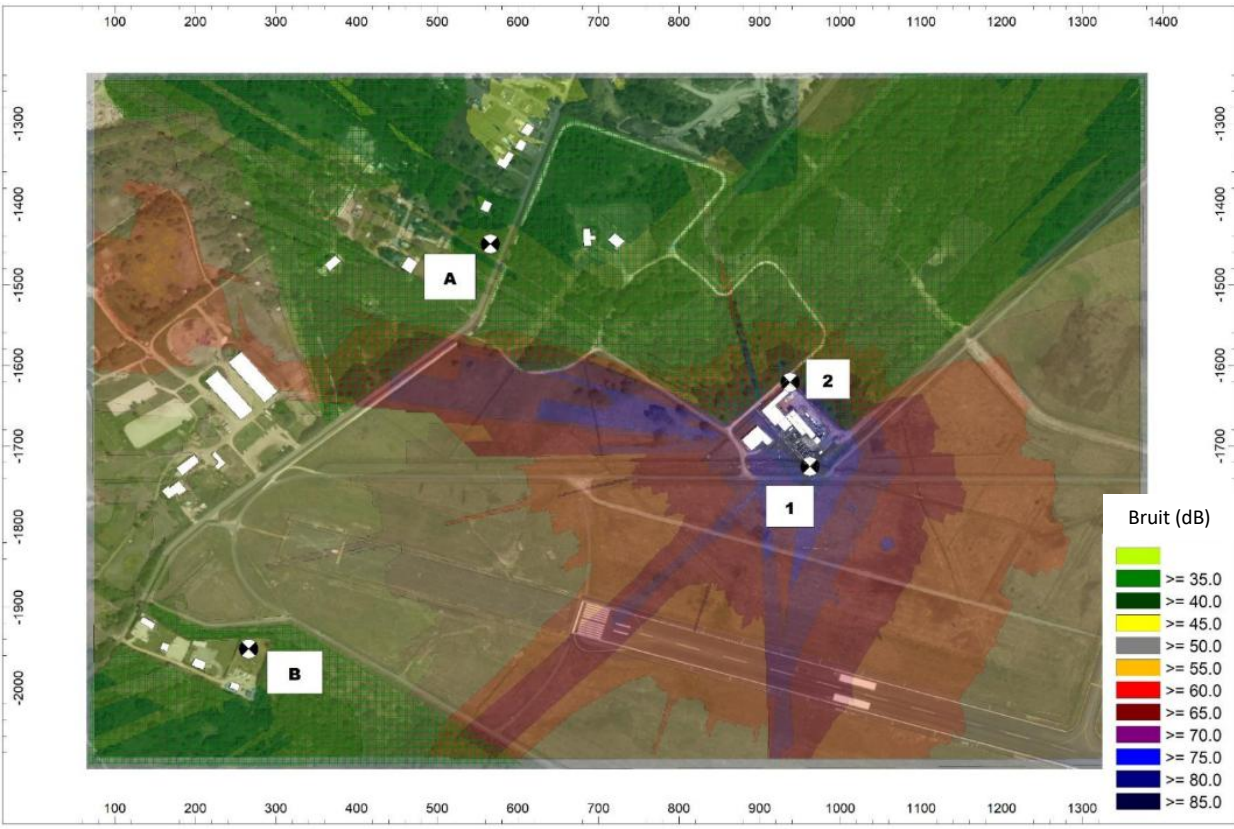
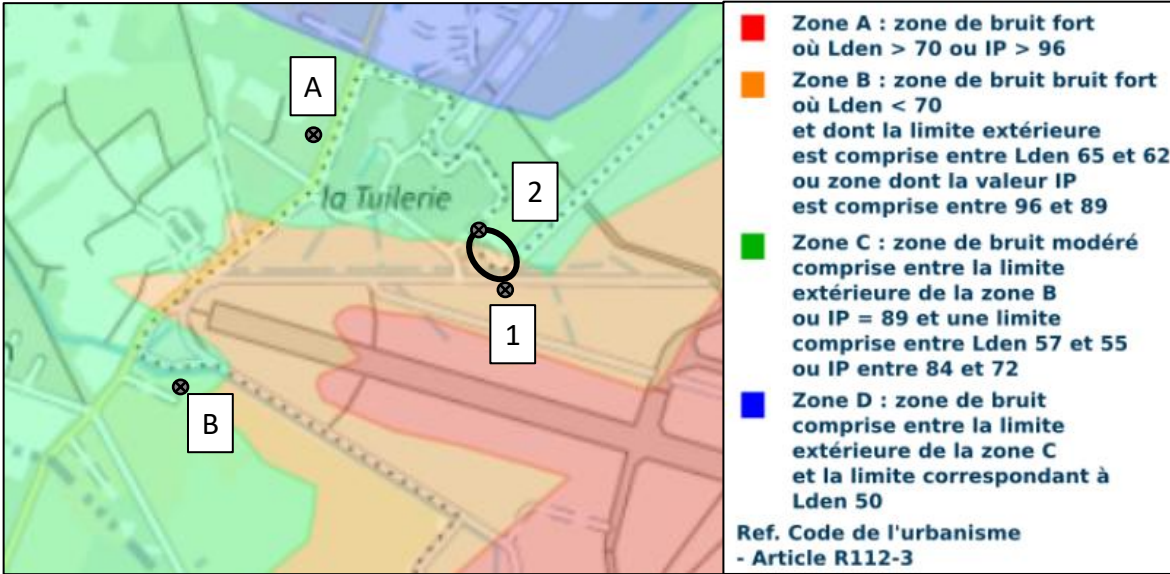
- Trois étapes ont été réalisées :
 - Mesure du bruit de fond autour du site
 - Mesure du bruit provenant de Huracan lors d'un essai en Allemagne
 - Mesures à longue distance (environ 250 m) effectuées (voir diagramme à droite)
 - Modélisation du bruit futur provenant du banc d'essai H04 avec le logiciel CadnaA
 - Insertion de la disposition réelle du banc d'essai et des sources de bruit



Résultats de modélisation du bruit

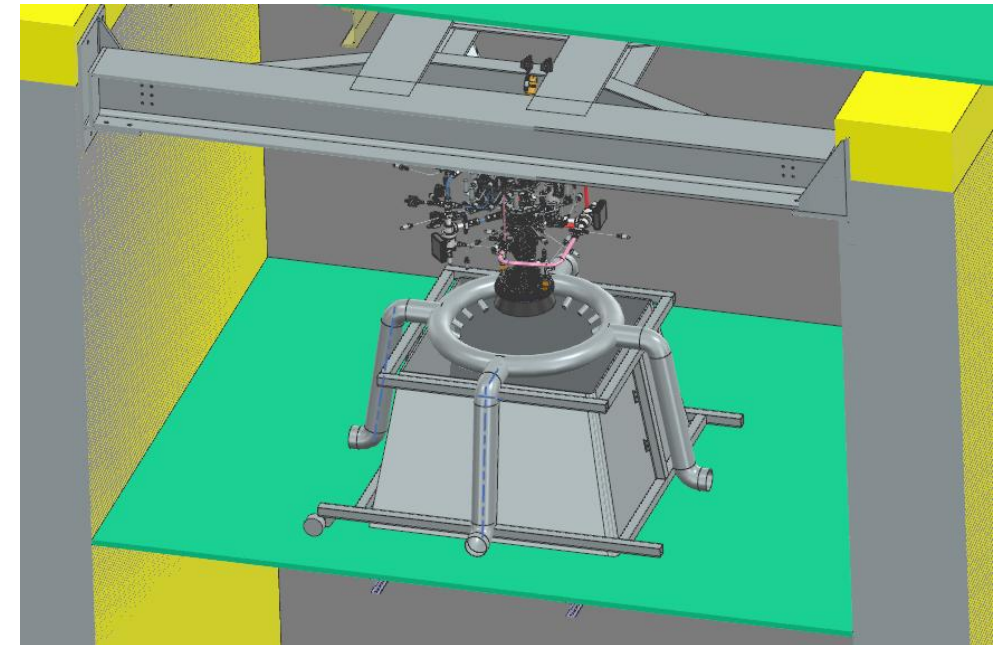
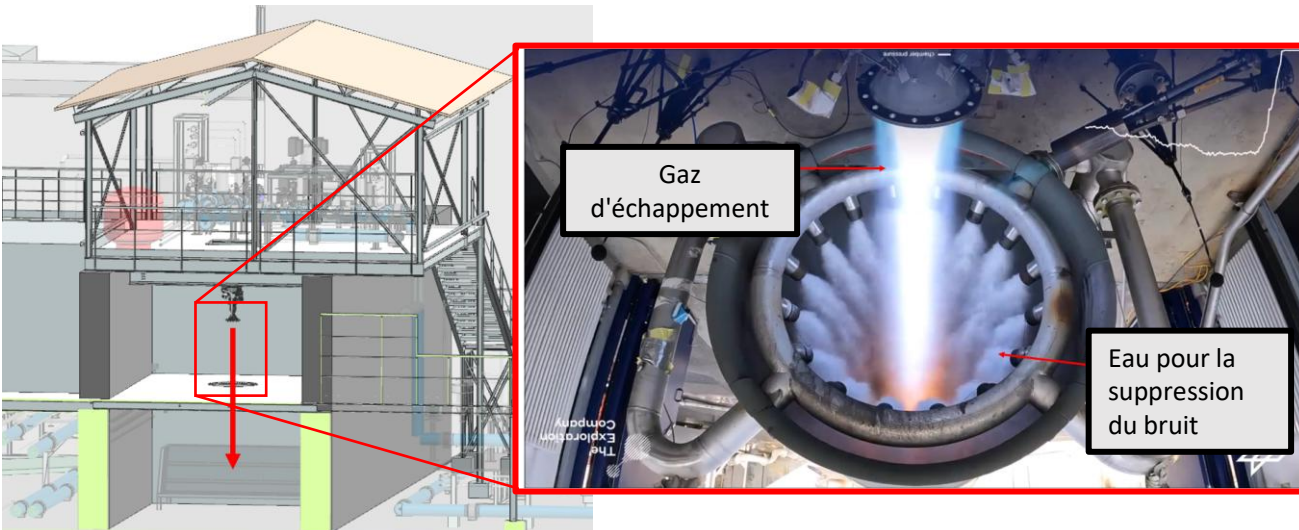
- Nombre de résidences impactées
 - Augmentation potentielle du bruit: 20 résidences
 - Augmentation estimée supérieure à 0,5 dB: 4 résidences
 - Augmentation supérieure aux limites réglementaires: 0 résidences
 - Nombre de résidences sensibles identifiées : 0 résidences
- Les résidences impactées se trouvent toutes dans la zone C du PEB (55 à 62 dB)
 - Ce chiffre est supérieur à l'impact estimé, voir:

Période réglementaire	Point de mesure	Niveau de bruit résiduel mesuré	Niveau de bruit généré par le projet (Calcul CadnaA)	Niveau de bruit ambiant calculé	Émergence calculée	Niveau d'émergence réglementée
		A	B	C = A+B	E = C-A	
JOUR (07h-22h)	A	49,0	41,0	49,5	0,5	5,0
	B	42,5	44,0	46,5	4,0	5,0



Réduction de l'impact des nuisances sonores

- Conception d'un système dédié à la suppression acoustique
- Réduction du bruit grâce à l'ajout d'une isolation acoustique absorbante
- Durée maximale de 600 secondes par test, 1 200 secondes par jour et 3 600 secondes par semaine
- Le site est ouvert entre 7h et 19h



Espèces Protégées – Lotier Grêle

- Présent dans de nombreux endroits, y compris sur la route asphaltée
 - Destruction inévitable en raison de l'emplacement
- Superficie lotier totale perdue : 95 m²
- Compensation:
 - Translocation vers une zone dédiée du site
 - Meilleur habitat pour le lotier (pas sur une route)
- Superficie lotier après déplacement : 140 m²
 - Coefficient de compensation : 1.5
 - Emplacements proposés entièrement sur site



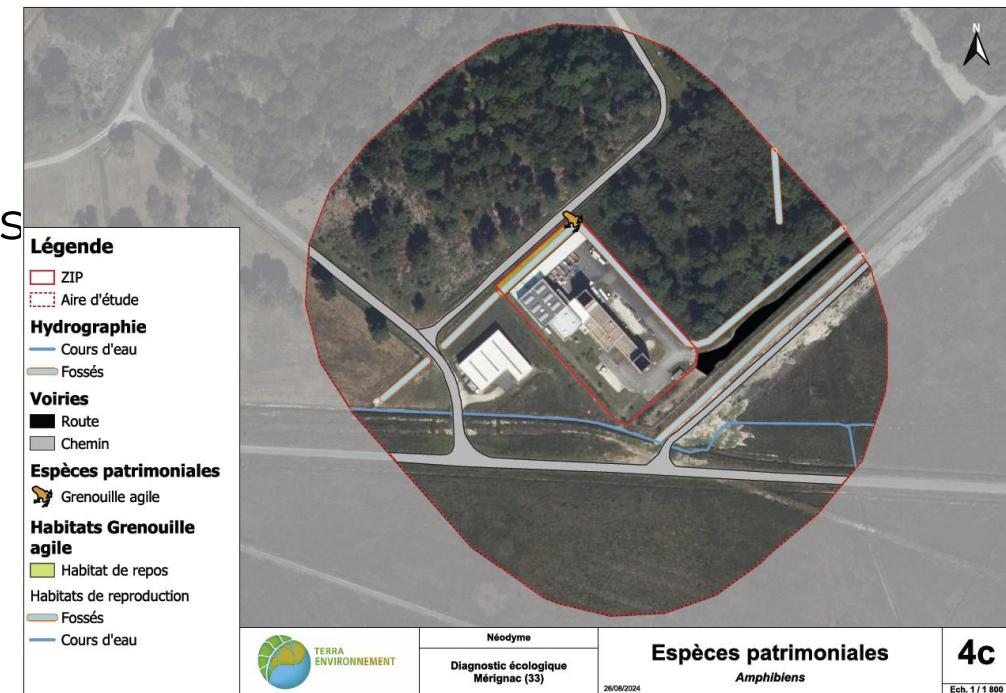
Espèces Protégées – Vipère

- Le site est industriel et reste industriel
 - La végétation a poussé en raison de la négligence du locataire précédent
 - Cela a permis à de petits arbustes de pousser et d'offrir une protection aux serpents
- Il est préférable de reloger les serpents dans une zone sanctuaire dédiée
- Habitat des serpents perdu en raison du projet : 999 m²
- Espace dédié proposé pour la création d'un sanctuaire pour les serpents : 2410 m²
 - Coefficient de compensation : 2.4



Espèces Protégées – Grenouille agile

- Détectée uniquement dans le coin nord-ouest du site (dans la fosse)
- Entretien des fossés effectué en tenant compte des périodes de reproduction et des hauteurs réglementées
- Barrière installée pour isoler le fossé pendant la phase de travaux afin de protéger les grenouilles
 - Installée en 2025





Résumé de l'évitement, la réduction, la compensation et le suivi

Evitement	
E1	Evitement des zones humides
E2	Evitement partiel des habitats d'espèces patrimoniales
E3	Adaptation des horaires de travaux
Réduction	
R1	Dispositif de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)
R2	Installation d'une barrière anti-franchissement pour les amphibiens
R3	Adaptation du calendrier des travaux
R4	Création d'enrochements pour l'herpétofaune
R5	Entretien des espaces verts et des réseaux hydrographiques
Compensation	
C1	Translocation du Lotier hispide
C2	Création d'un habitat pour les reptiles
Suivi	
S1	Suivi de chantier
S2	Suivi du site en phase d'exploitation
S3	Suivi des mesures compensatoires



Avis du CSRPN

Avis favorable à ce projet avec une condition :

- La recherche d'une autre parcelle mieux localisée et intégrée à un ensemble plus vaste pour les reptiles y compris dans un rayon plus grand que la zone aéroport-Mérignac ;

et des recommandations :

- Intégrer dans la mesure R2 le sauvetage d'individus amphibiens et reptiles lors des premiers travaux du chantier ;
- Verser le certificat Dépopbio avec toute la liste des taxons observés ;
- Réaliser les hibernaculums en pierres et non en bois ;
- Rédiger un cahier des charges à destination du personnel de l'aéroport pour la gestion de la parcelle compensatoire reptiles ;
- Rediscuter la hauteur d'entretien de la saulaie basse le long du fossé. La porter à 3-4 m.

Pollution

- Pollution existante sur le site depuis l'époque de la SNECMA
 - Dépollution par SNECMA et mise en sécurité du site en 2018
 - Interdit d'utilisation agricole sur le terrain (cf arrêté de servitude)
 - Collecte du sol excavé dans le cadre des travaux et envoi dans un réseau spécialisé pour traitement en cas de pollution résiduelle
- Consommation d'eau : 540 m³ équivalente à celle de 3,6 familles par an
 - Recirculation de l'eau pour réduire les déchets et les risques de contamination
- Consommation électricité: 228 MWh par an
 - Comparable à la consommation annuelle d'électricité d'un petit immeuble de bureaux ou d'un supermarché.
- Aucun rejet de méthane pendant les opérations nominales
 - Réduction des émissions de méthane prévue grâce aux torches protégées
- Pour plus de détails sur la pollution, voir 1_VOLET ETUDE D'INCIDENCE - 08.05_ANNEXE5_EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES - Section 3





La remise en état du site

- En cas de défaillance de TEC, tous les équipements sensibles (c'est-à-dire les réservoirs) sont loués et seront contractuellement restitués au propriétaire (Air Liquide)
- La pollution du site à la fin sera très limitée
 - Les structures sont démontables et mobiles sauf les dalles béton qui resteront
 - Les propergols non utilisés restants seront collectés par Air Liquide
 - La pollution par les hydrocarbures due à l'augmentation du trafic routier sur le site est gérée par un nouveau séparateur d'hydrocarbures
 - En cas d'incendie, l'eau polluée peut être entièrement stockée sur place et isolée des égouts/de l'environnement naturel. Ceci est déjà prévu dans le plan VRD existant. Elle sera ensuite collectée par une société spécialisée



Conclusion

- Consultation publique faite pour partager les informations, répondre aux questions et prendre en considération de nouveaux éléments venant du public pour améliorer le dossier
- Les commentaires fournis à ce stade peuvent être intégrés dans la conception
- Le dossier complet est disponible en ligne : <https://www.preambules.fr/6976/>
- Merci pour vos précieuses contributions

Temps réservé aux questions du public

Présidé par : Commissaire enquêteur – M. PASQUET

SOUMETTEZ VOS QUESTIONS DE MANIÈRE ANONYME:

Option 1 :

- Scannez le code QR (à droite)

Option 2 :

- Rendez-vous sur: Slido.com/fr
- Utilisez le code d'accès : 2062229



S'inscrire en tant que participant ?

Saisissez le code ici



